

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CUBA CONSTITUANT
UN ACCORD RECONDUISANT L'ACCORD DE 1979⁽¹⁾ RELATIF AUX
DÉTOURNEMENTS D'AVIONS, DE VAISSEAUX ET À D'AUTRES
INFRACTIONS**

I

L'Ambassadeur du Canada au Ministre des Affaires étrangères du Canada

La Havane, le 25 avril 1984

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions qui ont eu lieu récemment entre des représentants de nos gouvernements respectifs sur l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Cuba relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, qui a été signé à Ottawa le 15 février 1973⁽²⁾ et qui, à son expiration le 14 février 1978, a été reconduit pour un terme de cinq années à partir du 15 février 1978 qui a expiré le 14 février 1983.

À la lumière de ces discussions, le Gouvernement du Canada propose maintenant de reconduire l'Accord susmentionné pour cinq autres années avec effet au 15 février 1983.

Si ce qui précède agréé au Gouvernement de la République de Cuba, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux gouvernements un Accord reconduisant l'Accord relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, pour cinq autres années avec effet au 15

L'Ambassadeur du Canada,
KENNETH BRYCE WILLIAMSON

S.E. Isidoro Malmierca Peoli,
Ministre des Affaires étrangères,
La Havane.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1979 n° 17.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1973 n° 11.